

SYNTHÈSE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS FORMULÉS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



RETOUR SUR LA CONCERTATION PRÉALABLE : UNE PARTICIPATION RICHE ET FRUCTUEUSE MALGRÉ LE CONTEXTE SANITAIRE !



François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie,
Premier Vice-président
de la communauté
d'agglomération Paris -
Vallée de la Marne

Malgré le contexte sanitaire, la concertation a eu lieu : repensée pour garantir au mieux les mesures de distanciation sociale et votre sécurité, celle-ci a permis de recueillir au plus près vos questions, avis et contributions dans le cadre du projet à l'aide de dispositifs spécifiquement mis en place (trois ateliers de travail cartographiques en visioconférence avec une visite virtuelle du site du projet, mais également permanences avec les garants de la Commission Nationale du Débat Public...). L'objectif a été atteint : les débats ont eu lieu, Roisséens et acteurs associatifs locaux ont pu s'exprimer afin d'enrichir la réflexion relative au projet. Celle-ci a permis d'aboutir à un enjeu majeur : **la recherche de l'équilibre pour le projet Plein Sud** :

- Un équilibre pour faire du quartier Plein Sud un quartier s'inscrivant non pas en concurrence avec le reste de la ville mais en complémentarité ;
- Un équilibre entre différentes typologies d'habitat pour répondre aux enjeux de parcours résidentiels des Roisséens actuels et futurs ;

- Un équilibre permettant une organisation et une gestion durable du quartier de demain. A l'interface entre espaces urbains, naturels et agricoles, le quartier devra limiter au maximum la consommation d'espaces naturels et prendre en compte les zones humides et continuités paysagères présentes au sein ou aux abords du site du projet. Enfin, le projet intégrera une dimension agricole et vivrière, grâce à une réflexion poussée sur la présence d'activités maraîchères au sein du quartier.

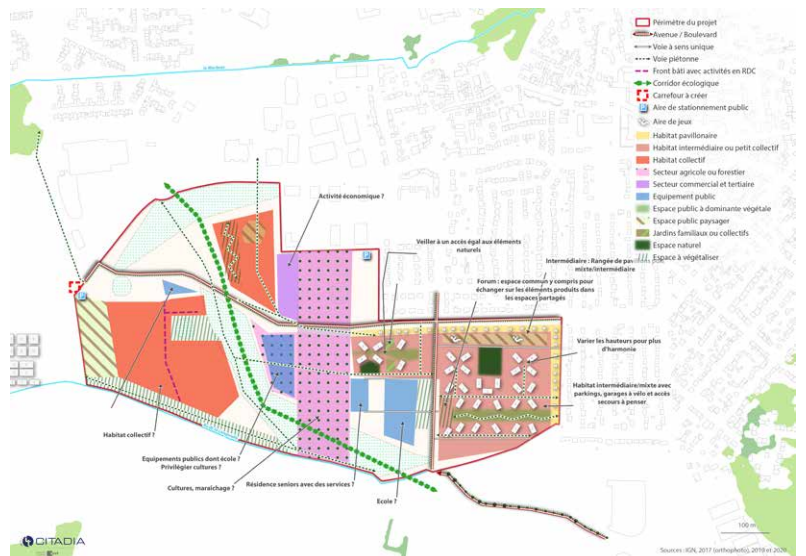
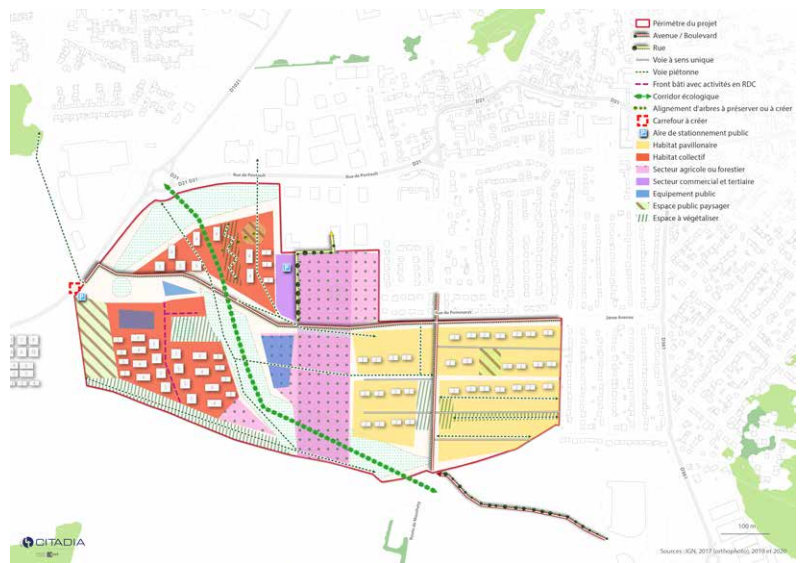
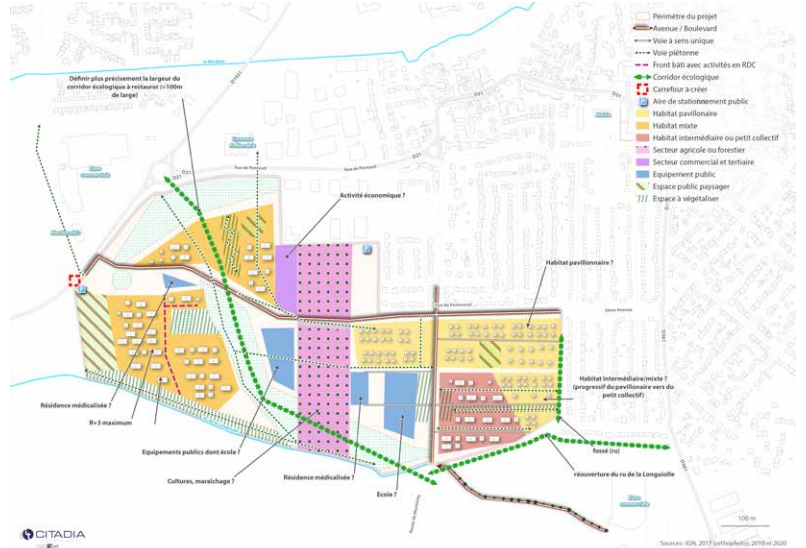
Bien que la concertation préalable soit achevée, le débat avec les Roisséens se poursuivra : nous maintiendrons le fil du dialogue avec les Roisséens, et ce de manière formelle avec la tenue de l'enquête publique dans quelques mois, mais également de manière informelle : nous restons plus que jamais disponibles pour échanger sur le projet.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FONCTIONNALITÉS DU PROJET

UN QUARTIER QUI DEVRA ÊTRE DURABLEMENT EXEMPLAIRE, INSÉRÉ DANS SON TISSU URBAIN ET PAYSAGER

- Faire du quartier un espace exemplaire en termes de modes d'habitat et d'usage en accordant une certaine importance aux espaces publics et à la place de la nature.
- Faire du quartier un vrai pôle de vie avec des commerces (sans pour autant s'inscrire en concurrence avec les polarités commerciales du reste de la ville), du lien intergénérationnel, des espaces mutualisés et investis par les habitants contribuant à son animation ; penser la centralité à proximité de la future bande agricole.
- Des avis différenciés sur la présence de l'habitat pavillonnaire dans le futur quartier, avec d'une part, la volonté de créer des maisons individuelles dans la continuité des Terres Rouges, et d'autre part, le souhait de limiter l'étalement urbain en privilégiant les petits collectifs.
- Varié les formes, les hauteurs (gradation progressive), les matériaux du futur bâti pour créer du rythme, insérer les futures constructions dans le paysage et créer une véritable identité pour chaque îlot.
- Permettre le recours aux déplacements doux et actifs, en maillant le quartier d'axes permettant la pratique de la marche et du vélo. Relier les équipements publics et le pôle gare avec des cheminements doux sécurisés.
- Limiter le recours à la voiture aux seuls axes structurants du futur quartier et privilégier leur stationnement sur les franges nord du site du projet. Permettre toutefois la desserte du cœur du quartier en bus.



Travaux cartographiques réalisés avec les trois tables rondes virtuelles dans le cadre du deuxième atelier (Fonctionnalités du projet, 17/12/2020).

Accédez aux cartes détaillées en scannant le QR code suivant :





ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

UN QUARTIER RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

■ Intégrer et faire apparaître la continuité écologique (corridor prairial) traversant le quartier sur un axe nord-ouest/sud-est :

- ne pas le rendre constructible sur une largeur de 100 mètres environ ;
- le connecter à son prolongement nord (au-delà de la zone commerciale) et sud (au-delà de la Route de Monthéty)

Cette continuité devra toutefois revêtir une forme différente en fonction des espaces traversés : venelle dans les zones d'habitat collectif, corridor non-aménagé à proximité des zones de cultures... Ce corridor ne devra également pas constituer une rupture à proximité des jardins partagés au sud du périmètre du projet.

■ Au-delà de la simple préservation de cette continuité écologique qui ne devra pas faire l'objet d'aménagements paysagers anthropiques, proposer une pédagogie sur le rôle des zones humides, mouillères...

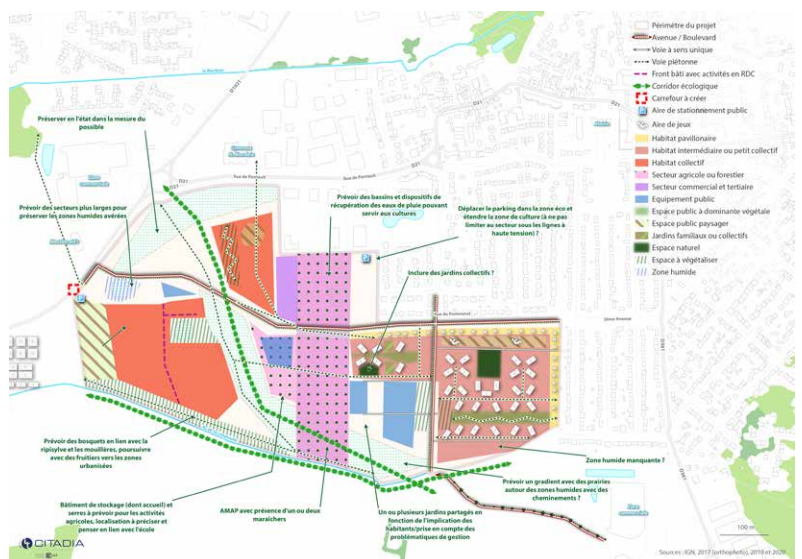
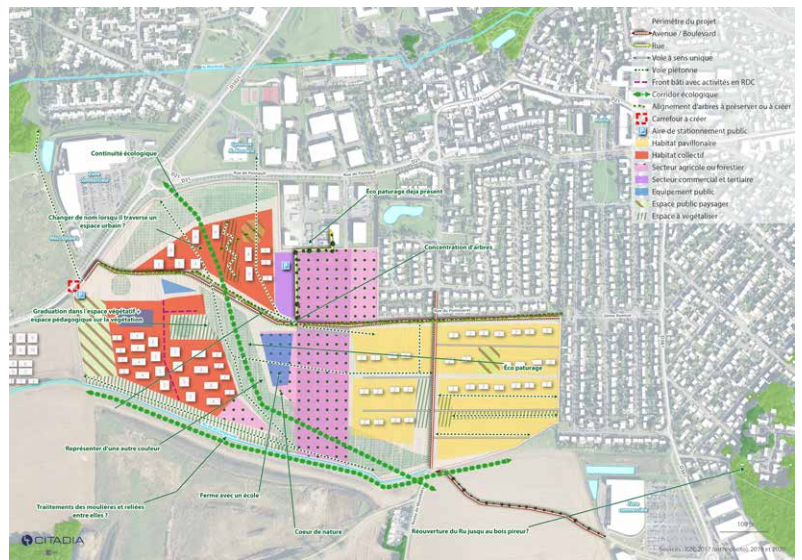
■ Bien penser la place de l'eau dans le cadre du projet :

- Bien distinguer les zones en eau des zones humides ;
- Rouvrir le ru de la Longuiolle au-delà du périmètre du projet en direction de la zone commerciale Super U ;
- Intégrer des noues permettant un écoulement aisé des eaux au sein des zones construites.

■ Accorder une part importante à la nature et à la biodiversité au sein du quartier :

- Préserver une frange végétale à l'ouest et au sud du périmètre du projet : apporter de la nature de manière graduée au sein d'un secteur qui pourrait avoir une vocation d'habitat collectif à l'ouest du périmètre du projet permettrait de soigner la transition vers les espaces naturels à l'ouest du site
- Reconstruction la ripisylve le long du Ru de la Longuiolle, végétalisation des espaces publics, souhait de faire revenir la nature en ville au cœur des îlots urbains.

- Créer des bosquets associés aux mouillères et à la ripisylve pour maintenir le paysage agricole à horizon boisé au sein des espaces naturels et planter des arbres fruitiers dans les zones plus urbanisées.



Travaux cartographiques réalisés avec les tables rondes virtuelles dans le cadre du troisième atelier (Insertion environnementale du projet 17/12/2020).

Accédez aux cartes détaillées en scannant le QR code suivant :





PLACE DE L'AGRICULTURE

UN QUARTIER SUPPORT D'UNE NOUVELLE FORME D'AGRICULTURE URBAINE

- Accorder une place importante à la préservation des espaces agricoles, en limitant leur consommation (recours à l'habitat intermédiaire et collectif). Ces activités agricoles devront souligner la singularité du quartier ;
- Laisser une large place à l'agriculture urbaine, notamment au-delà des lignes à haute tension, en agrandissant l'espace destiné à l'accueillir et en la diffusant à travers le quartier :
 - Lier le « triangle » situé au sud du périmètre du projet avec l'en-

semble de la zone pressentie pour l'implantation d'activités agricoles ;

- Permettre la réalisation de jardins partagés : privilégier un espace unique proche de l'espace agricole plutôt qu'une division à l'intérieur du quartier pour en faciliter la gestion.
- Permettre le recours à l'éco-pâturage ;
- Création d'une AMAP pour exploiter les terres dévolues au maraichage favorisant ainsi le circuit court. Dé-

velopper l'éducation et l'éveil aux « bonnes pratiques » alimentaires dans le cadre d'une maison de quartier :

- Mettre en œuvre de manière opérationnelle le tryptique agriculture / école / jardin partagé au sud du périmètre du projet avec des aménagements qui permettraient de faciliter au maximum ces interactions (exemple : implanter l'équipement scolaire à proximité de la maison de quartier dans une logique de pédagogie et de transmission.

LA CONCERTATION PRÉALABLE EN CHIFFRES



5 CAHIERS D'ACTEURS

> 4 de l'association « Le R.E.N.A.R.D.»,
> 1 de l'association « Les Panais de Pontault »



120 PARTICIPANTS

environ dans le cadre des réunions publiques et ateliers



2 TRIBUNES

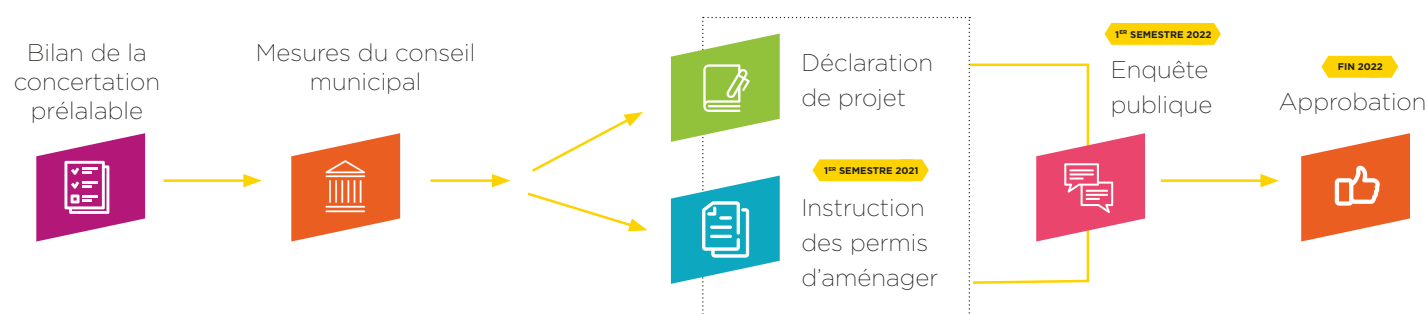
au cours desquelles les acteurs associatifs ont pu s'exprimer (réunion publique de lancement et atelier n°3 dédiée à l'insertion environnementale du projet).



74 MAILS REÇUS

sur la boîte dédiée projetpleinsud@roissyenbrie77.fr

ET APRÈS LA CONCERTATION PRÉALABLE ?



À l'issue de la diffusion du bilan de la concertation préalable par les garants de la Commission Nationale du Débat Public, le conseil municipal, au vu de ce rapport, indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Par la suite le projet se poursuivra sur deux axes de manière conjointe et concomitante :

- D'une part avec la déclaration de projet qui implique une mise en compatibilité du PLU ;
- D'autre part sur un plan plus opérationnel avec l'instruction des permis d'aménager : le projet fera l'objet de précisions complémentaires ou d'éventuels ajustements au cours du premier semestre 2021.

Ces deux axes feront l'objet d'une enquête publique, qui se tiendra sous l'égide d'un commissaire enquêteur au premier semestre de l'année 2022 pour une approbation prévisionnelle en conseil municipal fin 2022.

Je m'informe : www.roissyenbrie77.fr

Je m'exprime : projetpleinsud@roissyenbrie77.fr

Information également possible aux services techniques de la ville
34-36, rue de Wattripont